

ment se tira-t-il d'affaire ? probablement en remplaçant les preuves par des promesses et sa défense par des protestations. Les journaux de l'époque ont conservé trace de ce procès. M. Lautier chercha pendant quelque temps à faire oublier le motif de son voyage. Finalement quand il crut ce but atteint, il recommença de plus belle ; et la justice française vint de lui mettre la main au collet, sous l'inculpation de trafic frauduleux de décorations inexistantes.

— Cette fois, il semble bien que l'association des avocats de Saint-Pierre soit au bord du fossé, et ne se tirera pas si facilement des griffes de la police correctionnelle que du tribunal du Saint-Office.

— Mais le pape n'est pour rien en tout ceci ; et l'association qui n'a pas réclamé sa bénédiction pour vivre, n'a pas le droit de lui demander une absolution *in extremis*.

DON ALESSANDRO.

---

## COMMUNICATION OFFICIELLE

---

En vertu d'un indult apostolique du 2 mai 1903, Mgr l'administrateur dispense de l'abstinence les catholiques irlandais de la ville et de la banlieue de Montréal, le jour de la fête de saint Patrice, qui tombe cette année un vendredi. Tous les autres fidèles qui prendront part à la célébration de cette fête, jouiront du même privilège.

L'abbé PH. PERRIER,

Chancelier *pro tempore*.

---

## NOMINATION ECCLESIASTIQUE

---

Par décision de Mgr Zotique Racicot, administrateur du diocèse de Montréal, M. l'abbé H.-J. Deslongchamps a été nommé vicaire à Saint-Martin.

---